Marie Luce Brasier Clain, membre de la Commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire

PRÉPOSITION PAPER

Révision du règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat

Je suis **Marie-Luce Brasier-Clain,** eurodéputée française au sein des **Patriotes pour l'Europe (PfE)** élue en 2024. De même, je suis membre de la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire (ENVI) depuis Janvier 2026. Infirmière de formation, j'habite et suis originaire de la Réunion. En tant que membre du PfE, je m'engage pour une **Europe des Souverainetés qui défend ses peuples et territoires**, même les plus lointains. **Mes objectifs sont la réduction des contraintes administratives et une politique énergétique privilégiant la sécurité d'approvisionnement pour les Etats qui garderont le choix de leur bouquet énergétique, des prix abordables et la compétitivité industrielle**[1]. Je m'opposerai aux politiques climatiques pénalisant les industries et citoyens européens, notamment les habitants des territoires ultrapériphériques.

Un contexte pressant qui exige une réforme de la gouvernance de l'Union de l'Energie

Adopté en 2018, le **règlement (UE) 2018/1999** établit le cadre de gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat. Il vise à **coordonner l'action européenne et nationale** - sous la forme de **PNEC -** ainsi que le suivi des progrès et les obligations de communication d'informations afin d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union[2]. Le 18 décembre 2025, la Commission a lancé une **consultation publique** en vue de **réviser ce cadre.** Elle entend notamment simplifier et moderniser la gouvernance, réduire les **charges administratives** et mieux **articuler** planification, investissements, compétitivité et sécurité
énergétique[3]. Cette révision intervient alors que **l'Union conserve ses objectifs pour 2030** : une **réduction nette des émissions des GES d'au moins 55 %** par rapport à 1990, une **p**art d'**énergies renouvelables d'au moins 42,5 %** et une **amélioration de l'efficacité énergétique de 11,7** % par rapport au scénario de référence[4].

[1] Déclaration des Patriotes pour l'Europe, 23 octobre 2025. https://patriots.eu/press-statement-23-october-2025/

[2] EUR-Lex, règlement (UE) 2018/1999
https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2018/1999/2023-05-16/eng#

[3] Review of the Governance Regulation on the Energy Union and Climate Action – Public consultation launched. 18 December 2025. Directorate-General for Energy
https://energy.ec.europa.eu/news/review-governance-

[4] Objectifs de l'UE en matière de climat, d'énergie et d'environnement. La voie vers la neutralité climatique d'ici à 2050. https://commission.europa.eu/topics/climate-action/eu-climate-

En dehors des enjeux environnementaux, la **question de la compétitivité** ne saurait être négligée : Depuis le début de son second mandat, la Commission von der Leyen a fait de la compétitivité sa première priorité et la présidence irlandaise au Conseil Européen en a fait un thème prioritaire[5]. Dans un contexte de **tensions géopolitiques et de dépendance énergétique,** la question de l'énergie ne peut attendre. L'enjeu politique est donc de **déterminer si la révision servira à rendre la gouvernance plus efficace ou si elle renforcera les mécanismes de suivi et de sanction** de la **bureaucratie bruxelloises** contre les **Etats "en retard" .**

Mes engagements

Dans la perspective d'une simplification réelle, une meilleure prise en compte des coûts et le respect de la subsidiarité, mes principales priorités seront les suivantes. Tout d'abord, **préserver la souveraineté énergétique** est vital : pour que les États membres gardent une marge de décision effective concernant leur bouquet énergétique adapté à leurs besoins propres notamment pour leurs territoires vulnérables et/ou ultra-périphériques. Le cadre européen doit favoriser la **sécurité d'approvisionnement des matériaux et des ressources** pour une énergie abordable. C'est dans ce contexte, qu'en tant que députée PfE française, je suis également prête à défendre la **filière nucléaire** injustement critiquée. Ensuite, **la charge administrative doit être réduite** notamment en misant sur une **simplification numérique du *reporting***. Enfin, la gouvernance de l'Union de l'énergie doit **tenir compte des évaluations des conséquences de** ces mesures et des PNEC qui l'accompagnent sur le prix de l'énergie, la compétitivité, l'emploi, les investissements et les ménages.

Garder un cap clair dans les négociations à venir

Mes partenaires seront les députés et groupes partageant des valeurs mais aussi des méthodes communes. Je dialoguerai avec ceux prêts à privilégier la compétitivité industrielle, **la réduction des contraintes administratives et la liberté de choix énergétique** des États membres. Nous refuserons la multiplication des obligations pour les Etats et les mécanismes de sanction que certains souhaitent imposer ainsi que les fiscalités et mécanismes qui affecteraient négativement les entreprises et ménages.

Conclusion

La révision du règlement 2018/1999 doit être l'occasion de passer d'une gouvernance essentiellement administrative à une planification énergétique économiquement soutenable et adaptée aux réalités sociales et territoriales. La sécurité et la prospérité sont nos objectifs, et ni les citoyens précaires, ni les habitants des territoires ultrapériphériques ne sauraient en être exclus. Dans les négociations à venir, j'aurai trois objectifs : la simplification, la souveraineté énergétique et la compétitivité.

[5] Les priorités politiques de la Commission von der Leyen II État des lieux à la veille du discours sur l'état de l'Union de 2026 première priorité. EPRS. Septembre 2026 https://share.google/X4pFUxfZ550qYkzvc